



Représentant Légal :

Nom :Prénom :
 Adresse :
 Tél :
 Adresse mail :

Demande l'inscription :

1^{er} enfant :

Maternelle

Primaire

Nom :Prénom :
 Adresse :
 Age :
 Point de montée :
 Point de descente :
 Ecole fréquentée :

Malesherbes : 90 €

Pinson/Trézan : 60 €

2^{ème} enfant :

Maternelle

Primaire

Nom :Prénom :
 Adresse :
 Age :
 Point de montée :
 Point de descente :
 Ecole fréquentée :

Malesherbes : 45 €

Pinson/Trézan : 30 €

3^{ème} enfant :

Maternelle

Primaire

Nom :Prénom :
 Adresse :
 Age :
 Point de montée :
 Point de descente :
 Ecole fréquentée :

Malesherbes : 0 €

Pinson/Trézan : 0 €

Règlement de € effectué le/...../..... par :

Chèque (n°)

Espèces

DECHARGE ET AUTORISATION PARENTALE

Nom Prénom de l'enfant :

MATERNELLE

Je soussigné(e) Mr-Mme-

.....

Autorise la ou les personne(s) désignée(s) ci-dessous à emmener ou à récupérer mon enfant :

.....

Arrêt :

École : Pagnol Prévert
 Ste Jeanne d'Arc

Personne(s) majeure(s) autorisée(s) :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Article 4 : Accompagnement au point d'arrêt

Cet accompagnement est obligatoire dans tous les cas pour les élèves de maternelle.

A la montée et descente du bus, tous les enfants doivent être accompagnés par une personne majeure.

En cas de défaut d'accompagnement à la montée, la gendarmerie sera avertie afin d'engager les poursuites adéquates.

En cas de défaut d'accompagnement à la descente pour tous les enfants, l'accompagnatrice déposera l'enfant à l'accueil périscolaire de Malesherbes pour les enfants des écoles de Malesherbes, et à Coudray pour les enfants scolarisés à Coudray. Pour le mercredi, l'enfant sera adressé à l'accueil de loisirs « Envolée d'Plumes ». Une pénalité de 20 € sera appliquée.

ELÉMENTAIRE

Je soussigné(e) Mr-Mme-

.....

Autorise mon enfant

.....

Arrêt :

École : C.Vignon Mazargan
 Ste Jeanne d'Arc

à rentrer seul à son domicile.

et/ou

à se rendre seul à l'arrêt de bus.

Je reconnais avoir été informé que mon enfant sera sous mon entière responsabilité et que la Commune « Le Malesherbois » décline toute responsabilité dès lors que le parent autorise l'enfant à rentrer seul.

OU

Autorise la ou les personne(s) désignée(s) ci-dessous à emmener ou à récupérer mon enfant.....

Personne(s) majeure(s) autorisée(s) :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

SANS CARTE EN SA POSSESSION, L'ENFANT NE POURRA PAS MONTER DANS LE CAR

A Le Malesherbois, le.....

Signature :